



## Commission des dynamiques territoriales

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### **Avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du carrefour entre la RD139 et la RD329 rue de Haguenau à BISCHWILLER**

#### **Rapport n° CP/2015/421**

#### **Service gestionnaire :**

Service entretien des routes départementales

#### Résumé :

Le présent rapport vise à proposer un avenant à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du carrefour entre la RD139 et la RD329 rue de Haguenau à BISCHWILLER. La convention d'origine a été adoptée par la commission permanente du 2 septembre 2013 (délibération n° CP/2013-630) signée le 7 novembre 2013 en vue d'approuver les travaux de la chaussée à la charge du Département et qui ont accompagné les travaux de la commune.

La Communauté de Communes de Bischwiller et Environs a réalisé l'aménagement du carrefour entre la RD139 et la RD329 rue de Haguenau à BISCHWILLER. Cette réalisation a été accompagnée par des travaux de réfection de la chaussée par le Département.

Lors de sa réunion du 2 septembre 2013, la commission permanente a approuvé, sur la base des termes du rapport n° CP/2013/630, la mise en œuvre d'une convention de maîtrise d'ouvrage désignée en faveur de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs pour l'aménagement du carrefour entre la RD139 et la RD329 rue de Haguenau à BISCHWILLER, convention signée le 7 novembre 2013.

L'opération était estimée à 562 000 € TTC, dont la part locale s'élevait à 440 000 € TTC, et la part Départementale pour les travaux de chaussée à 122 000 € TTC.

En cours de chantier, il est apparu un besoin de travaux supplémentaires notamment pour prendre en compte un défaut de structure de chaussée qui a nécessité des travaux complémentaires de purges et de remise en état de la structure de la chaussée.

Il convient donc, à titre de régularisation, de prévoir une augmentation de 13 303,15 € TTC de la part départementale pour les travaux de voirie au travers d'un avenant à la convention d'origine du 7 novembre 2013. Cet avenant portera le montant à rembourser à la Communauté de Communes de Bischwiller et environs de 122 000 € TTC à 135 303,15 € TTC.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:*

*- approuve l'avenant n°1 à la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage conclue le 7 novembre 2013 entre la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs et le Département, avenant qui doit augmenter de 13 303,15 € TTC le coût incombant au Département ;*

*- autorise son président à signer cet avenant.*

Strasbourg, le 24/09/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY